

CHARTRE SAISON 2022-2023

Contrat athlète

Chaque athlète s'inscrivant à l'ESL Francheville s'engage à appliquer les points suivants :

- Respect des partenaires, adversaires, entraîneurs, juges et dirigeants en toute situation.
- Prendre soin des matériels et installations sur tous les lieux de pratique (entraînements, compétitions).
- Respect des horaires d'entraînements et de rendez-vous aux compétitions.
- Veiller à l'assiduité aux entraînements, à l'engagement et à l'implication durant toutes les séances.
- Participer aux compétitions du calendrier club validé par l'entraîneur et porter les couleurs dans un esprit d'équipe.
- Participer à la vie du club (manifestations, bénévolat, jury...).

Contrat entraîneur

Chaque entraîneur s'engage à appliquer les directives liées à son intervention :

- Assurer la fonction d'éducateur et de formateur auprès de tous les athlètes en charge.
- Assurer la préparation des séances et le suivi des athlètes en entraînement et en compétition.
- Informer les athlètes du calendrier des compétitions et manifestations du club (tous supports).
- Adhérer aux objectifs définis comme prioritaires par le club et en concertation avec les entraîneurs.
- Informer les dirigeants de toutes les nécessités et difficultés rencontrées (cas particuliers, absence, besoins, conflits...).

Contrat parent

Chaque parent inscrivant un enfant s'engage à :

- Lire, faire lire et appliquer la charte du club par leur(s) enfant(s).
- Veiller à la présence et à l'assiduité de l'enfant **aux entraînements et aux compétitions**.
- Informer les entraîneurs et/ou dirigeants de toute absence ou problème rencontré par l'athlète (maladie, blessures, contre-indications, autres...)
- Respecter les règles définies et l'autorité des entraîneurs ou des dirigeants durant toutes les séances.
- Favoriser la **participation des enfants aux compétitions et manifestations inscrites au calendrier club**.
- Participer à la vie du club (assemblée générale, temps forts, organisation interne, bénévolat, moments conviviaux ...).

EXIGENCES SPECIFIQUES PAR SPECIALITE : **BENJAMINS**

- Produire 2 séances hebdomadaires au club.
- Participation obligatoire aux compétitions proposées (triathlon salle ou extérieur et cross).
- Participation possible à une séance hebdomadaire supplémentaire pour approfondir une spécialité à partir de novembre.
- Prévenir par sms ou mail en cas d'absence même ponctuelle.

Le club, (Président)

L'athlète, (Parent en + si mineur)

L'entraîneur référent

NOM :

Prénom :

Signature :